



MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA

Commission de la santé et des services sociaux

Concernant le

***Projet de loi n° 10 et la gouvernance du réseau
de la santé et des services sociaux notamment
pour l'abolition des agences régionales***

Octobre 2014

Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

Michel Lagacé, président

Gérald Beaudry, directeur général

186, rue Lavoie

Rimouski (Québec) G5L 5Z1

Téléphone : 418 724-6440 — Télécopieur : 418 724-6054

Courriel : secretariat@crebsl.org

Site Internet : www.crebsl.org

INTRODUCTION

La Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ) en tant qu'instance de concertation et de planification, reconnue par le gouvernement du Québec à titre d'interlocuteur privilégié de celui-ci en matière de développement régional, souhaite soumettre ses préoccupations et attentes dans le cadre de la présente consultation sur le projet de loi n° 10 : loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

TERRITOIRE ET POPULATION

Sans vouloir présenter en détail le portrait sociodémographique et économique de la région, nous vous rappelons que le Bas-Saint-Laurent couvre une superficie de 22 186 km². La région s'étend sur 320 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent et la distance entre les frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick varie de 50 à 100 kilomètres.

La population s'élève à quelque 201 000 personnes réparties dans 114 villes et municipalités, regroupées dans huit municipalités régionales de comté (MRC) : Kamouraska, La Matanie, La Matapédia, La Mitis, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

NOS VALEURS

Au cours des nombreuses consultations pour l'élaboration du *Plan de développement 2013-2018, région du Bas-Saint-Laurent*, la population et les leaders ont identifié les principales valeurs qui nous caractérisent, entre autres, la solidarité, la concertation, la collaboration, la fierté, le dynamisme et notre capacité d'innovation.

Notre territoire, notre réalité démographique et nos valeurs sont autant d'aspects fondamentaux qui ont orienté nos décisions, nos choix dans l'organisation des services et nos collaborations. Il s'agit aussi des incontournables à prendre en compte dans la révision de nos façons de faire.

Il faut aussi rappeler qu'au cours de ses 30 années d'existence comme région administrative, le Bas-Saint-Laurent a su développer une grande capacité d'actions collectives dans les domaines économique, social, culturel et en matière d'occupation du territoire. Nous avons su développer des compétences qui associent à la fois la saine gestion des services publics et la réponse au besoin des collectivités et des populations, quelle que soit leur localisation sur le territoire.

Malgré le contexte, vous comprendrez nos inquiétudes et le sentiment de remise en question de nos acquis, de nos savoir-faire et de la perte de pouvoir des populations et des leaders locaux.

L'objectif est d'établir un équilibre dans les façons de faire entre le passé, le présent et le futur prévisible.

UN DÉFI À RELEVER COLLECTIVEMENT

D'entrée de jeu, la CRÉ salue l'initiative du Ministre de revoir l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. Si l'organisation actuelle a répondu à plusieurs attentes dans le passé, nous n'avons plus la capacité de la maintenir. Agir n'est donc pas un choix, mais une obligation.

Les objectifs du projet de loi n° 10 sont tout à fait nobles « [...] de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacé du réseau. »

Toutefois, pour s'assurer du succès de l'opération, il faut :

- s'assurer de l'adhésion des communautés et non d'agir selon la seule volonté gouvernementale;
- adapter l'approche à nos réalités et à nos valeurs;
- préserver l'accessibilité des services à l'ensemble des clientèles.

C'est dans ce contexte que nous soumettons nos observations et recommandations à la Commission.

POUR FAVORISER L'ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS

Au cours de la dernière décennie, le réseau a suscité l'implication de nombreux partenaires et bénévoles permettant l'amélioration des services et le déploiement d'activités de prévention. Chacun a un rôle à jouer pour avoir une population en santé et le milieu s'est investi pour que les services soient adaptés en fonction de ses réalités.

À la lecture du projet de loi, soit par l'abolition des conseils d'administration des CSSS, soit par la nouvelle composition du CA du CISSS et son mode de nomination, nous constatons

une centralisation des pouvoirs dans les mains du Ministre et de l'appareil central, voire même une approche mur-à-mur longuement décrite même par le Premier ministre.

C'est dans ce contexte que nous proposons :

- Que dans chaque territoire de MRC soit instaurée une Table des partenaires pour favoriser et maintenir un dialogue intersectoriel entre les intervenants du réseau local de services et les partenaires pour faciliter l'arrimage avec les besoins et attentes du milieu. Il s'agit de respecter un premier élément d'une approche de gouvernance de proximité;
- Qu'au conseil d'administration du CISSS soit assurée la présence minimalement d'un membre provenant de chaque territoire de MRC, nommé par le Ministre, à partir des recommandations issues des territoires;
- À l'échelle régionale et conformément à la loi actuelle, il est nécessaire de maintenir la Table des partenaires toujours dans l'optique d'un arrimage intersectoriel. L'interface régionale permet d'avoir une lecture qui transcende des enjeux locaux et assure un lieu de dialogue pour les leaders régionaux des différents réseaux publics et communautaires sur les enjeux stratégiques du développement.
- Compte tenu de l'apport essentiel des fondations, d'établir un mécanisme garantissant que les argents seront versés aux points de services de leur territoire et affectés selon les priorités convenues avec elles.

ADAPTATION À NOS RÉALITÉS ET VALEURS

Depuis 10 ans, notamment par l'approche COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé), nous nous sommes investis pour favoriser un continuum de services pour les -9 mois à 30 ans et leurs familles.

Depuis deux ans, nous avons amorcé également notre réflexion sur l'approche « Vieillir en santé ». Cette mobilisation intersectorielle est porteuse et doit être valorisée.

Nous recommandons que les CISSS préservent et soutiennent les activités visant la prévention et la promotion de la santé auprès de la population ainsi que les efforts de mobilisation des communautés afin de poursuivre le travail visant une meilleure santé tout au long du parcours de vie des personnes.

Nous recommandons également que l'accessibilité aux services soit une priorité pour les personnes ayant des difficultés particulières autant physique que psychosociale.

La région accorde une grande importance à l'occupation du territoire et au déploiement des services. Dans la réorganisation, il y aura nécessairement des regroupements de services. Nous sommes sensibles au danger d'une concentration dans un seul pôle. Ainsi, nous recommandons surtout, en considérant les moyens techniques et technologiques actuels, que les regroupements de services puissent être répartis sur le territoire selon les expertises développées.

EN CONCLUSION

Nous réitérons que oui, il y a un virage à faire dans le contexte des finances publiques, mais il doit se faire en concertation avec les partenaires du milieu qui se reconnaissent dans leurs responsabilités populationnelles et qui veulent maintenir leur mobilisation pour assurer une qualité de vie aux gens qui ont fait le choix de vivre dans nos communautés parce qu'elles sont riches en savoir-faire.

Autre aspect important, voire même une pierre d'assise de la nouvelle mosaïque à mettre en place, c'est la crédibilité du président-directeur général et du président-directeur général adjoint du CISSS. La compétence, le savoir-faire, la compréhension de l'organisation territoriale des services, la connaissance et la sensibilité aux réalités du milieu sont autant de facteurs assurant cette crédibilité.

Le premier bassin des compétences pour assurer ces lourdes responsabilités est d'abord et avant tout en région, soit le Bas-Saint-Laurent.

Voilà l'essentiel de nos recommandations en espérant qu'elles seront prises en considération.